

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1161 fixant les taux de majoration à appliquer aux tarifs du tableau B du décret du 31 décembre 1935 pour le période du 1er janvier 1939 au 1er juillet 1939.

n° 1161

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 novembre 1938

Numéro JO
n° 504 du 30/11/1938

Date du numéro
30 novembre 1938

VISAS

Le Gouverneur p. à. de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'article 85 de la loi du 15 décembre 1926 portant Code du travail maritime, modifié par le décret du 30 juin 1934: Vu le décret du 31 décembre 1935 portant règlement d'administration publique relatif au délaissement forfaitaire des marins blessés ou malades

Vu le décret du 27 juin 1931 modifiant les articles 11 et 14 du décret du 22 septembre 1891: Vu l'arrêté interministériel du 10 août 1937 sur le mode de versement des forfaits

Vu le décret du 11 février 1938,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les taux de majoration à appliquer aux tarifs du tableau B du décret du 31 décembre 1935, pour la période 1er janvier 1939 au 1er juillet 1939, sont les suivants: Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Hubert Deschamps